

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE**

**DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

**DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL**

**195 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER 93014 BOBIGNY CEDEX**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**PROCEDURE : 02-2025**

**PROCEDURE : ADAPTEE**

**TYPE DE MARCHE : TRAVAUX**

**OBJET DU MARCHE : TRAVAUX DE REALISATION DE REMPLACEMENT COMPLET DE DEUX ASCENSEURS (DUPLEX)**

**LIEU D’EXECUTION : 44 AVENUE THIERS 93340 LE RAINCY**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**25-08-2025 - 16 HEURES**

**Juillet 2025**

SOMMAIRE

[1. Objet du marché 3](#_Toc204348623)

[2. Organisation de la consultation 3](#_Toc204348624)

[2.1. Mode de dévolution 3](#_Toc204348625)

[2.2. Variantes 3](#_Toc204348626)

[2.3. Contenu du dossier de consultation 3](#_Toc204348627)

[2.4. Visites obligatoires 4](#_Toc204348628)

[2.5. Questions des soumissionnaires 4](#_Toc204348635)

[3. Présentation des candidatures et offres 5](#_Toc204348636)

[3.1. Pièces relatives à la candidature 5](#_Toc204348637)

[3.2. Pièces relatives à l’offre 6](#_Toc204348638)

[4. Jugement des offres et attribution du marché 7](#_Toc204348639)

[4.1. Jugement des offres 7](#_Toc204348640)

[4.2. 4.5. Négociation 7](#_Toc204348641)

[4.3. Attribution du marché 8](#_Toc204348642)

[5. Conditions d'envoi des propositions 8](#_Toc204348643)

[5.1. Conditions de la dématérialisation 8](#_Toc204348644)

[5.2. Copie de sauvegarde 9](#_Toc204348645)

[6. Renseignements complémentaires et voies de recours 9](#_Toc204348646)

[6.1. Renseignements complémentaires : 9](#_Toc204348647)

[6.2. Voies de recours : 10](#_Toc204348648)

**ANNEXE 1 : ATTESTATION DE VISITE**

# Objet du marché

Le présent marché porte sur la réalisation de remplacement complet de deux ascenseurs (duplex) composés de travaux de préparation de chantier consistant au démontage et à l’évacuation des installations existantes, de la fourniture des équipements neufs et de leur installation sur le site concerné conformément aux prescriptions des CCTP relatifs à chacune des parties.

* **Code CPV : 45313100 – 5 : Travaux d'installation d'ascenseurs**

# Organisation de la consultation

* 1. Mode de dévolution

Le marché ne fait l’objet d’aucun allotissement.

* 1. Variantes

Les soumissionnaires sont tenus de remettre impérativement une offre de base conforme au Dossier de Consultation des Entreprises (offre de base).

La Caisse Primaire d’Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis autorise cependant de variantes techniques.

Dans ce cas, les soumissionnaires doivent apporter toutes les justifications nécessaires sur la faisabilité de chaque variante proposée et sa crédibilité par rapport à l’offre de base.

Les variantes doivent respecter les exigences minimales suivantes :

* **Variantes techniques : Confère article 4 du CCTP**,

Modalités de présentation :

Chaque variante fait l’objet d’un chiffrage et d’une offre séparée et est présentée sous enveloppe séparée sur laquelle est indiquée « 1, 2, 3 ».

La variante sera jugée conformément aux critères définis dans le règlement de consultation pour l’offre de base.

Le nombre total de variante ne pouvant dépassé « 3 ».

La variante doit être proposée pour de moindre coût comme indiqué dans l’article 4 du CCTP.

* 1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend notamment les éléments suivants :

* L’Acte d’Engagement et ses annexes,
* le présent Règlement de la Consultation et l’attestation de visite
* le CCAP et ses annexes
* Les documents techniques :
  + - le CCTP et son annexe,

Le délai de validité des offres est de 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite de remise de l’offre finale.

* 1. Visites obligatoires

Le soumissionnaire est tenu de se rendre sur place pour apprécier la technicité, la documentation, l’étendue des travaux à réaliser ainsi que les conditions spécifiques d’exécution, notamment les contraintes liées à la localisation des sites, les accès, les conditions de travail. Cette visite permettra aussi au soumissionnaire d’établir une proposition chiffrée en toute connaissance de cause.

Il est précisé que cette visite présente un caractère obligatoire pour la recevabilité de l’offre.

Les visites auront lieu :

* **44 avenue Thiers 93340 Le Raincy** ;

**le 07/08/2025 ou le 08/08/2025**

Il incombe aux soumissionnaires de prendre rendez-vous sur l’adresse mail suivante : [**robert.mezei@assurance-maladie.fr**](mailto:robert.mezei@assurance-maladie.fr)ou au **07 58 25 97 56.**

Chaque candidat doit se munir de l’attestation de visite jointe en annexe du règlement de consultation à signer par le responsable CPAM 93 chargé de la visite.

L’attestation de visite est à remettre impérativement dans l’offre.

Les soumissionnaires qui n’auraient pas rempli cette obligation et n’auraient pas renvoyé l’attestation de visite correspondante dûment signée verront leur offre écartée.

2. 5. Questions des soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires doivent être communiquées par écrit et transmises **via la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés (PLACE)** au plus tard le **18 août 2025 avant 16 heures.**

Dans le cas où une question parviendrait passer ce délai, l’Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis se réserve le droit de ne pas y répondre.

Une réponse écrite de la part de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis sera fournie à tous les soumissionnaires ayant retiré le dossier de Dossier de Consultation des Entreprises via la plateforme de dématérialisation, au plus tard 3 jours avant la date de remise des offres pour autant que la demande ait été faite en temps utile.

La plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis est accessible sur l’URL suivante : [https://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise)

# Présentation des candidatures et offres

* 1. Pièces relatives à la candidature
  + DC 1 (lettre de candidature),
  + DC 2 (déclaration du candidat),

Le candidat peut présenter sa candidature d’un document unique de marché européen (DUME ou e-DUME) en lieu et place des DC1 et DC2.

* + Attestation d'assurance : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Ces formulaires sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le candidat peut présenter sa candidature à l’aide d’un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des DC1 et DC2 ; disponible sur le site <https://single-market-economy.ec.europa.eu/single-market/public-procurement/digital-procurement/european-single-procurement-document-and-ecertis_en?lang=fr>

***Capacité économique et financière :***

* Déclaration concernant le chiffre d’affaires global du candidat et, le cas échant, le chiffre d’affaires du domaine d’activité faisant l’objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l’entreprise ou du début d’activité de l’opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d’affaires sont disponibles ;
* Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l’établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l’opérateur économique n’est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout moyen.

***Capacité technique et professionnelle :***

* Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestions du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l’opérateur économique ;
* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l’importance du personnel d’encadrement pendant les trois dernières années ;
* Pour les marchés publics de services ou pour les marchés publics de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;
* Des certificats de qualification professionnelle établis par les organismes indépendants. Dans ce cas, l’acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d’organismes établis dans d’autres Etats membres ;

***Sous-traitance***

Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l’exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ce sous-traitant.

* 1. Pièces relatives à l’offre

Le dossier offre doit être composé impérativement des éléments suivants :

***Offre administrative :***

* L’attestation de visite dûment complétée et signée par le représentant de la CPAM 93 ;
* Les attestations d’assurance civile, professionnelle et décennale en cours de validité ;
* L’Acte d'Engagement (AE) et annexes (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, etc) ;
* Le cadre de mémoire technique du candidat permettant d’examiner sa proposition au regard des besoins de l’Organisme et des critères définis au présent document ;
* Toutes les pièces nécessaires à l’analyse des sous critères techniques. Voir article 4.1 ci-après ;
* Un formulaire DC4 en cas de sous-traitance ;
* Pour chacun des sous-traitants envisagés, le soumissionnaire doit indiquer dans son offre le montant et la nature des prestations qu’il envisage sous-traiter ;

***Documents à produire ultérieurement (au stade de l’attribution du marché) :***

* Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger, datant de moins de six mois.

***Offre technique :***

L’offre technique devra à minima présenter les points suivants :

Une proposition technique détaillée précisant les dispositions que l’entreprise s’engage à adopter pour l’exécution de la prestation, exposant les choix techniques et démontrant la crédibilité du programme proposé.

Ce document comprendra toutes les justifications et observations du soumissionnaire et notamment :

* Les qualifications demandées dans le cadre du marché : ISO 9001 ET ISO 14006,
* La qualification et les références du responsable du marché,
* Le nombre, la qualification du personnel exécutant les travaux,
* La description détaillée et l’organisation ainsi que les moyens pour assurer les prestations demandées,
* Le planning prévisionnel proposé dans le cadre de l’exécution du marché,
* Les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, ainsi que l’hygiène sur les sites,
* Les mesures qu’il prend en faveur de la protection de l’environnement dans le cadre de l’exécution des prestations,
* Toutes les caractéristiques conformément aux exigences du cahier des charges.

***Offre commerciale :***

* Le tableau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complété en version xlsx (Excel).

# Jugement des offres et attribution du marché

* 1. Jugement des offres

Les offres économiquement les plus avantageuses seront retenues. Le maître de l’ouvrage choisira les attributaires sur la base des critères de sélection suivants :

**Critère : 1 - Délais d'intervention et planning prévisionnel - sur 20 points**

1) Délai global proposé par l'entreprise décomposé en jours ouvrés (15 points)

2) Qualité et cohérence du planning prévisionnel détaillé de l'exécution du marché fourni par le candidat décrivant précisément l'enchaînement des tâches à partir des éléments figurant dans le CCTP et dans ses annexes (5 points)

**Critère : 2 - Conception et méthodologie de mise en œuvre - sur 30 points**

1) Compatibilité maximale entre les éléments fournis par le candidat dans la fiche valeur technique des ascenseurs d'une part et les dispositions du CCTP d'autre part (10 points)

2) Compréhension des contraintes du site et la gestion administrative (5 points)

3) Méthodologie de mise en œuvre des ascenseurs et de la maintenance (10 points)

4) Gestion des nuisances (5 points)

**Critère : 3 - Moyens humains affectés à ce projet - sur 7,5 points**

1) Moyens humains (nombre, noms et fonctions) affectés à ce projet en phase études (3,75 points)

2) Moyens humains affectés à ce projet (nombre, noms et fonctions) en phase travaux (3,75 points)

**Critère : 4 - Qualité environnementale - sur 2,5 points**

1) Démarche environnementale proposée par l'entreprise spécifique à ce chantier.

A l’issue de l’analyse technique et financière des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les trois entreprises les mieux disantes, ou au contraire de procéder à une attribution directe.

Cette négociation ne peut changer l’objet du marché ni en modifier substantiellement les termes. Les négociations porteront sur la proposition financière et/ou la proposition technique de l’offre proposée.

Les négociations auront lieu par voie électronique sur l’adresse mail renseignée par le candidat dans son offre.

La CPAM de Seine-Saint-Denis se réserve le droit d’attribuer ce marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le Pouvoir Adjudicateur aura recours à un marché négocié en cas de réception, uniquement, d’offres irrégulières ou inacceptables.

Les candidats seront informés individuellement du résultat de la consultation.

* 1. Attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 5 jours à compter de la demande du maître d’ouvrage :

* les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 du Code du travail ;
* les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le candidat devra produire également, en application des articles L. 8254-1 et D. 8254-2 à 5 du Code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l’autorisation de travail mentionnée à l’article L. 5221-2-2°. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Le candidat sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

# Conditions d'envoi des propositions

* 1. Conditions de la dématérialisation

Les offres dématérialisées sont obligatoires, aucune offre papier ne sera acceptée. Les candidats déposent leur candidature et leur offre par transmission électronique sur la plateforme des achats de l’état : **PLACE**

* https://www.marches-publics.gouv.fr/

Elles contiennent les documents énumérés à l’article 3 du présent document.

Les candidatures et les offres sont transmises avant le jour et l’heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

* Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :
* standard .zip
* Adobe® Acrobat® .pdf
* Rich Text Format .rtf
* .docx ou .xlsx ou .ppt en version Microsoft Office 2010 ou antérieurs
* le cas échéant, le format DWF
* ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, .png
* Le soumissionnaire est invité à :
* ne pas utiliser certains formats, notamment les "exe"
* ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"
* traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d’utilisation disponible sur la plateforme des achats de l’état PLACE.

Les documents seront signés électroniquement par la personne habilitée.

Toute opération effectuée sur la plateforme PLACE sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

**NB : il est conseillé aux entreprises de s’identifier sur le site afin de recevoir les réponses données par le Pouvoir Adjudicateur aux questions éventuelles posées par des candidats.**

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l’offre sur la plateforme, les candidats s’adressent à la hotline de la plateforme PLACE

* 1. Copie de sauvegarde

Les candidats ont la possibilité de sécuriser leur réponse par une « copie de sauvegarde ».

Cette « copie de sauvegarde » pourra être transmise, soit sur support papier, soit sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB, disquette, sauf DVD-ROM). Elle parviendra sous pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde » avant le jour et l’heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

* Elle peut être envoyée par lettre recommandée avec Avis de Réception Postal, à l’adresse suivante :

CAISSE PRIMAIRE D’ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL

TSA 20001

93025 BOBIGNY CEDEX

* ou remises contre récépissé à l’adresse suivante :

CAISSE PRIMAIRE D’ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL

195 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER 93014 BOBIGNY

A attention du Service ACHATS

Marché : TRAVAUX DE REALISATION DE REMPLACEMENT COMPLET DE DEUX ASCENSEURS (DUPLEX)

LIEU D’EXECUTION : 44 AVENUE THIERS 93340 LE RAINCY

Candidat : ………………………………………..

# Renseignements complémentaires et voies de recours

* 1. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir les informations complémentaires, administratives ou techniques, qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats doivent déposer leurs questions sur la plateforme [https://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise)

Les candidats devront faire parvenir leur demande au maximum **6 jours** avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera adressée au plus tard **3 jours** avant la date fixée pour la réception des offres.

***Abandon de procédure :***

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure.

L’entreprise n’aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu’elle aura engagés pour la préparation de l’offre.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, la caisse Primaire d’Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis se réserve la possibilité :

* de déclarer infructueuse la consultation s’il n’a obtenu aucune offre ou uniquement des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique,
* de ne pas donner suite à la consultation pour motif d’intérêt général.
  1. Voies de recours :

Application du décret n° 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

**Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal de Grande Instance de Paris, 29 - 45 Avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris.

Tél. 01 44 32 51.51.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus**

Caisse Primaire d’Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis – Direction du Secrétariat Général – Département Marchés Achats – 195 avenue Paul Vaillant Couturier 93014 Bobigny cedex – Tél. : 01 48 96 46 88 ou 01 48 96 58 33